



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

Juin 2021

Programme de Développement Rural

FEADER Limousin 2014-2020

– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2020 –

Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

Le Programme de Développement Rural FEADER Limousin 2014 / 2020

La Commission Européenne a approuvé le 24 novembre 2015 le Programme de Développement Rural Limousin (PDRL) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Limousin concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi l'actuelle programmation 2014-2020 bénéficie de deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». Il s'agit d'une prolongation de l'actuelle programmation qui porte désormais sur la période 2014-2022.

L'avancement du Programme de Développement Rural

Limousin FEADER au 31/12/2020

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

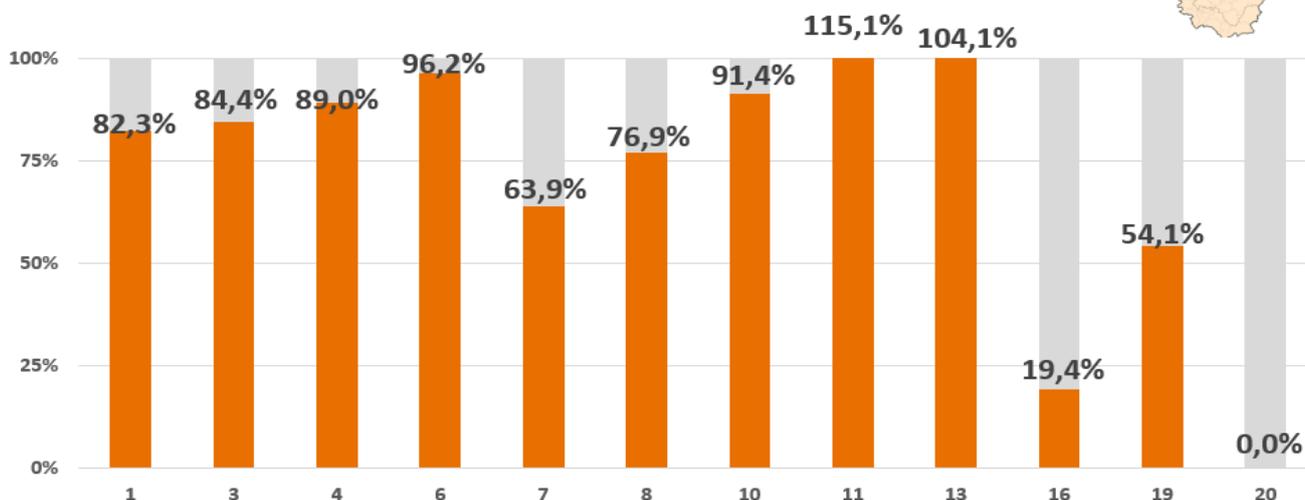
Ces six priorités sont mises en œuvre via 12 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de 53 000 opérations engagées depuis 2014.

Au 31/12/2020 :

- **597,5 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente 96,5 % de la maquette
- **465,1 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires ce qui représente 75,1 % de la maquette



PDR Limousin 2014-2020 FEADER engagé par mesure en %



- | | |
|--|----------------|
| 1 Transferts de connaissances et actions d'information | 10 MAEC |
| 3 SIQO | 11 AB |
| 4 Investissements physiques | 12 Natura 2000 |
| 6 Dév éco | 16 Coopération |
| 7 Dév rural | 19 LEADER |
| 8 Forêt | 20 AT |

Synthèse avancement du PDR

■ UE engagé **597 457 364 €**

■ Maquette UE **619 095 300 €**

Avancement au 14 décembre 2020

Glossaire du schéma d'avancement de la programmation :

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (Promotion de la qualité des produits)
 MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques
 AB : Agriculture Biologique
 ICHN : Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel
 LEADER : Programmes portés par des Groupements d'Action Locale
 AT : Assistance Technique (dépenses liées au fonctionnement des programmes)

Zoom sur

ALTER'NA, un fonds d'investissement inédit pour favoriser l'accès au financement des agriculteurs et accompagner la transition agricole :

En novembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine lançait le fonds Alter'na.

Cet instrument financier est à la fois un outil pour favoriser l'accès au crédit du secteur agricole en permettant de limiter le niveau de garantie exigé par la banque ainsi que le taux d'intérêt et un mécanisme supplémentaire au service de la transition écologique : développement des circuits courts, transformer des produits issus de l'agriculture biologique...

La Région Nouvelle-Aquitaine, comme tous les financeurs, a mis en place un site dédié à ce fonds afin de faciliter les démarches des bénéficiaires potentiels. Il inclut un outil d'auto-évaluation mais comprend aussi les ressources nécessaires permettant d'appréhender au mieux ce dispositif. Il doit être mentionné ici qu'une fois le prêt accordé, le bénéficiaire est informé que l'aide obtenue l'est en raison de l'intervention de la Région et du FEADER.

Cet instrument est constitué donc par une garantie plafonnée d'un portefeuille de prêts fournissant alors une couverture partielle du risque de crédit pour chacun de ces prêts.

Dès lors, en cas de défaut de remboursement par le bénéficiaire, le montant non-remboursé est recouvré à hauteur de 80% par la Région via les services du Fonds Européen d'Investissement (FEI) :

<https://www.alter-na.fr/>

Après un déploiement qualifié de « modeste », résultant simplement d'un temps d'appropriation de cet instrument par les différents protagonistes, il doit être constaté entre décembre 2019 et décembre 2020, une progression significative de ce dernier puisque plus de 200 porteurs de projet ont eu recours à ce fonds et ce sur l'ensemble des 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, au 31 décembre 2020, ce sont 207 porteurs de projets qui ont pu bénéficier de ce dispositif au travers de 245 prêts, ce qui représente 472 emplois soutenus pour un volume de prêts déboursés de 38 M€ sur les 43 M€ accordés.

L'ensemble des bénéficiaires ont moins de 9 salariés et 75% d'entre eux font moins de 500 K€ par an de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les financements, 99% d'entre eux ont pour objet des exploitations agricoles et 45% sont en faveur de la transition de l'élevage.

La majorité des financements garantis par Alter'na a pour objet les cultures dites non-permanentes comme les céréales ou légumes et l'élevage et production animale.

Le plus grand nombre de prêts porte sur l'accompagnement à la transition des exploitations dans le secteur de l'élevage (158 prêts soit 64%) suivi par le soutien à la commercialisation-transformation à la ferme (32 prêts soit 13%) et l'accompagnement à la transition des exploitations dans le secteur végétal et du plan végétal environnement (30 prêts soit 12%).

Dès lors, l'outil Alter'na produit un effet levier (x7,3) en facilitant l'investissement pour :

- Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets à risques ou pour des nouvelles exploitations ou entreprises sans historique de crédit,
- Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties par rapport aux exigences standards des banques
- Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt, et de limitation de garanties personnelles.

Au 31 décembre 2020, l'objectif visant alors à favoriser l'accès à la transition sous toutes ses formes s'avère être ainsi rempli.

Zoom sur :

LES IAA, l'Industrie Agro-Alimentaire: SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FRUITS ET LEGUMES DU LIMOUSIN – LIMDOR

Les investissements portés par les industries agroalimentaires (IAA) répondent au domaine prioritaire relatif à l'amélioration de la compétitivité des producteurs primaires (3A).

C'est en améliorant l'intégration dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité afin de conférer une valeur ajoutée aux produits agricoles, et ce par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles qu'ils parviennent à respecter le domaine prioritaire cité plus haut.

Ainsi, la SCOP LIMDOR en renforçant son offre commerciale avec le souci constant d'améliorer le revenu des producteurs, en développant des débouchés à l'export, en renforçant le partenariat avec la coopérative fruitière de Pompadour, en développant l'offre en AB, a pu bénéficier d'une aide FEADER dans le cadre de l'opération 4.2.1.

Adapter l'outil en cohérence avec la stratégie commerciale dans le respect de la qualité des produits tout en améliorant la connaissance des différents lots de pommes à commercialiser pour renforcer la réactivité en termes d'offre commerciale et anticiper la qualité du travail du tri des fruits, tel ont été les objectifs poursuivis dans le cadre de ce dossier.

Ce projet dont le montant total s'élève à 3.227.868,24 euros **avec une aide FEADER de 756.000 €** met ainsi en œuvre les actions suivantes :

- Tri des pommes réalisé par la précalibreuse et non plus par l'homme,
- Réduction de la manipulation des pommes
- Diminution des pertes



Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.